

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

A obtenu : Monsieur Yohann VIEL 9 voix

Monsieur Yohann VIEL a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECRÉTAIRE

Sous la présidence de X, les conseillers ont été invités à procéder à l'élection du secrétaire. Il a été rappelé que le secrétaire est élu dans les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4, L.2122-7 du CGCT).

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

A obtenu : Madame Corinne BOURDON 9 voix

Madame Corinne BOURDON a été proclamée secrétaire et a été immédiatement installée.

INDEMNITÉS DE FONCTION D'ÉLUS

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical qu'il est nécessaire de fixer les indemnités de fonction du Président.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide, à l'unanimité de fixer l'indemnité de fonction comme suit :

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT		
FONCTION	TAUX APLLIQUÉ	MONTANT MENSUEL BRUT
Président	12,20 %	474,51 €

GROUPEMENT DE COMMANDE « TRANSPORT »

Madame Cindy MARIE informe les membres du conseil qu'une convention a été signée le 17 avril 2020 avec l'Agglomération Seine-Eure afin de bénéficier du groupement de commande « Transport ».

Ce groupement servira à avoir des tarifs moindres lors des sorties scolaires et pour se rendre aux séances de piscine.

Les membres sont favorables à cet engagement.

ACCEUIL SERVICE MINIMUM

Madame la Présidente demande à établir le tarif de garde sur le temps du midi pour le service minimum du personnel prioritaire au forfait de 1,70 € durant le temps du protocole d'accueil de l'école suite à la pandémie du COVID-19.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide, à l'unanimité de fixer le tarif à 1,70 €.

DIVERS

Madame Cindy MARIE informe les membres :

- de l'installation du chauffage réversible dans la cantine,
- d'avoir fait arrêter les travaux d'installation de la structure de jeux extérieur par la société Jet'sport en date du 20 mai 2020 pour vice de forme. L'installation de celle-ci sera effectuée par l'agent communal de Surtauville. Des photos seront prises à chaque étape et transmises à la société Sport test afin d'avoir toutes les preuves de conformité d'installation,
- de la proposition de la mise à disposition des bâtiments et du personnel sur la période estivale au service enfance-jeunesse de l'Agglomération Seine-Eure afin de leur permettre d'accueillir si besoin le maximum d'enfants suivant le protocole sanitaire engendré par la pandémie du COVID-19,
- de la nouvelle demande d'expertise médicale pour notre agent, Madame Annie CHEVALIER suite à sa maladie professionnelle,

Rien ne restant à l'ordre du jour, la Présidente déclare, à 20 h 53, la séance close.